



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Campagne intermunicipale « Fier d'être identifié » : pour une cohabitation harmonieuse entre humains et chiens

Lorraine, le 27 juin – Afin d'informer la population au sujet de la *Loi sur l'encadrement des chiens*, adoptée en 2020, les villes de Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse ainsi que la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) lancent la campagne « Fier d'être identifié ». L'objectif de cette campagne, qui se déroulera du 27 juin au 31 août, consiste à bien informer les propriétaires de chiens au sujet de leurs responsabilités.

Port de la médaille réglementaire et enregistrement obligatoires

Tout propriétaire ou gardien de chien doit enregistrer son animal et se procurer une médaille réglementaire de la SPCA Lanaudière-Basses Laurentides dans un délai de 15 jours suivant l'acquisition de son compagnon, de l'établissement de sa résidence principale ou du jour où le chien atteint l'âge de trois mois. L'animal doit porter cette médaille en tout temps et celle-ci doit être remplacée tous les deux ans. Pour les résidents des quatre villes, il est possible de se procurer une telle médaille et d'enregistrer son compagnon au spcalanaudiere.org, au coût de 25 \$. Les résidents trouveront également une médaille réglementaire chez les détaillants suivants : Animaux etc. (Blainville), Focus Animal (Rosemère), Le Royaume des 4 pattes (Sainte-Thérèse) et L'Original Auberge canine et féline (Boisbriand).

En laisse, pitou est le bienvenu partout

En tout temps, dans un endroit public, un chien doit être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. À part dans l'enceinte d'un parc canin, l'animal doit également être constamment tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. De plus, tout chien pesant plus de 20 kg (44 livres) doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais. Cette obligation est également valable dans les parcs et les boisés.

« Le respect de la réglementation sur l'encadrement des chiens est essentiel pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les chiens, de même que pour préserver la salubrité de nos villes. De plus, maintenir son compagnon en laisse est le meilleur moyen d'éviter les morsures. Je tiens aussi à mentionner que la totalité des frais d'achat des médailles est remise à la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides afin de leur permettre de poursuivre leur mission », souligne le maire de Lorraine et président du conseil d'administration de la RIPTB, M. Jean Comtois.

La RIPTB est responsable du respect de cette réglementation sur l'ensemble du territoire des quatre villes. Pour toute question ou pour une plainte portant sur les chiens, les citoyens sont invités à téléphoner au 450 435-2421, poste 3500. Pour signaler une morsure de chien, ils doivent composer le 911.

-30-

Source :

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
Tél. : 450 435-2421

